

DECRET N° 84-295 du 23 Juillet 1984

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre de la Justice Populaire, de
l'intérim du Camarade Manassé AYAYI,
Ministre du Commerce pour compter du
19 Juillet 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 19 Juillet 1984, le Camarade François
DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du
Ministre du Commerce pendant l'absence du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 Juillet 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Executif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SPD 2 MC-MJP
6 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI
GDE CHAN. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1 SGCEN 4.-